

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 novembre 2015 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin Plourde et Marie Ouellette, MM. André Champagne et Maurice Marchand.

M. Jacques Robitaille, conseiller, prend place à la table du conseil à 19h41.

Était absente : Mme Stéphanie Simard, conseillère.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 388-2015

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 389-2015

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2015

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 octobre 2015 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 390-2015

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés en octobre 2015 tel que rapportés dans les journaux des déboursés en date du 9 octobre 2015 et du 31 octobre 2015, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires en octobre 2015 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 31 octobre 2015 et les comptes à payer de octobre 2015 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 31 octobre 2015 et définis comme suit :

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

- Comptes payés en date du 9 octobre 2015 du chèque #8384 au chèque #8412 pour un montant total de 221,722.40\$
- Comptes payés en date du 31 octobre 2015 du chèque #8413 au chèque #8418 pour un montant total de 887.47\$
- Comptes payés en octobre 2015 par Accès D Affaires au montant de 380.26\$
- Comptes à payer de octobre 2015 du chèque #8419 au chèque #8480 pour un montant total de 90,383.30\$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune question)

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS

M. Marc Corriveau, Maire, a fait la lecture de son rapport sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Thomas. Ledit rapport sera publié dans le prochain Coup D'œil.

DÉPÔT DES « DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL »

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose à la table du conseil les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil soit : M. Marc Corriveau, M. André Champagne, Mme Marie Ouellette et Mme Agnès Derouin Plourde.

DÉPÔT DU RAPPORT « PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES »

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, a remis à chaque membre du conseil et a déposé à la table du conseil le rapport « Prévisions budgétaires » pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 octobre 2015.

RÉSOLUTION No 391-2015

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

Attendu que dans cette perspective, le procureur de la Municipalité de Saint-Thomas, nous a fait parvenir une proposition, datée du 23 octobre 2015, valide pour toute l'année 2016;

Attendu que cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la Municipalité de Saint-Thomas moyennant une charge forfaitaire identique à ce qui prévalait pour l'année 2015, sans augmentation :

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

- Les communications téléphoniques avec la Municipalité de Saint-Thomas, qu'il s'agisse du Maire ou de la directrice générale et de l'inspecteur en bâtiment et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la Municipalité de Saint-Thomas, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la Municipalité de Saint-Thomas en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la Municipalité de Saint-Thomas, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

Attendu qu'il appert que cette proposition est avantageuse pour la Municipalité de Saint-Thomas;

Attendu que la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la Municipalité de Saint-Thomas.

Par ces motifs, il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins de droit;
2. Que la Municipalité de Saint-Thomas retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 23 octobre 2015 pour un montant de 250.00\$ par mois et ce, pour toute l'année 2016.

RÉSOLUTION No 392-2015

INVITATION À LA FÊTE DE NOËL DES POMPIERS DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas sera représentée par M. Marc Corriveau, Maire, et M. André Champagne, conseiller substitut à la sécurité publique, le 5 décembre 2015 à 17h30 à la salle du centre Saint-Jean-Bosco. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

RÉSOLUTION No 393-2015

ADOPTION DU RÈGLEMENT 6-2015 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 3-2011 AUTORISANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ À UN RÉGIME DE RETRAITE SIMPLIFIÉ

Attendu que le conseil municipal considère opportun de modifier l'article 2 du règlement 3-2011;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 octobre 2015;

En conséquence, il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement portant le numéro 6-2015 soit adopté et que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 2 du règlement 3-2011 est abrogé et remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} janvier 2015, la participation de chacune des parties est fixée à 7% du salaire brut de l'employé.

À compter du 1^{er} janvier 2016, la participation de chacune des parties est fixée à 7% du salaire brut de l'employé.

À compter du 1^{er} janvier 2017, la participation de chacune des parties est fixée à 7% du salaire brut de l'employé.

À compter du 1^{er} janvier 2018, la participation de chacune des parties est fixée à 7% du salaire brut de l'employé.

À compter du 1^{er} janvier 2019, la participation de chacune des parties est fixée à 7% du salaire brut de l'employé.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Marc Corriveau, Maire
Maire

Danielle Lambert Adm.A. gma
Directrice générale et sec.-très.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 7-2015 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Que lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 du conseil municipal, M. André Champagne, conseiller, a déposé un avis de motion afin de modifier lors d'une séance subséquente le règlement 1-2003 fixant la rémunération du maire et celle des conseillers.

M. André Champagne, conseiller, a déposé un projet de règlement lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 ayant pour but de résumer la modification à apporter au règlement relatif au traitement des élus municipaux. Le projet de règlement se résume comme suit :

Voici la rémunération annuelle pour l'année 2015 :

Fonction	Rémunération	Allocation de dépenses	Total
Maire	12,234.19\$	6,117.34\$	18,351.53\$
Conseillers	4,077.38\$	2,038.51\$	6,115.89\$

Voici la rémunération annuelle proposée :

Fonction	Rémunération	Allocation de dépenses	Total
Maire	13,794.19\$	6,897.34\$	20,691.53\$
Conseillers	4,597.38\$	2,298.51\$	6,895.89\$

Que la rémunération proposée sera indexée pour chaque exercice financier conformément à l'article 5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

Que le règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier de l'année en cours soit le 1^{er} janvier 2015 conformément au sixième alinéa de l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

Que l'adoption du règlement 7-2015 « Règlement relatif au traitement des élus municipaux » se fera à la séance ordinaire du conseil municipal le lundi 7 décembre 2015 à 19h30 à la salle du conseil municipal située à la Mairie au 1240, route 158 Saint-Thomas.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation du lundi au vendredi au secrétariat de la Mairie durant les heures d'ouverture.

RÉSOLUTION No 394-2015

AUTORISER MME DANIELLE LAMBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, À ASSISTER À UNE FORMATION DE LA COMAQ

Attendu que Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, a participé à un concours de la MMQ permettant de s'inscrire gratuitement à une formation de la COMAQ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Attendu que Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, a gagné une formation payée par la MMQ qui répond à des tâches reliées à son travail soit « L'adjudication des contrats »;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister à la formation de la COMAQ qui aura lieu à Laval, le 3 décembre 2015. Les frais de déplacements seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 395-2015

PAIEMENT DE LA 1^{ière} FACTURE (1^{er} DÉCOMPTE) DE GILLES MALO INC. POUR LE NOUVEL ENTREPÔT ET AUTORISER LA DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE NON PRÉVUE AUDIT CONTRAT DE CONSTRUCTION

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture #11871 de Gilles Malo inc. au montant de 30,296.61\$ taxes incluses incluant la dépense supplémentaire de 5,932.45\$ plus taxes (ODC1 Creusage). Cette facture de 30,296.61\$ taxes incluses sera payée par le surplus libre.

RÉSOLUTION No 396-2015

ABROGER LA RÉOLUTION No 362-2015 – INVITATION À SOUMISSIONNER AUPRÈS DE DEUX (2) ENTREPRENEURS POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LE COURS D'EAU AFFLUENT F DU RUISSEAU SAINT-THOMAS

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas abroge la résolution no 362-2015.

RÉSOLUTION No 397-2015

FACTURES À PAYER PAR LE « FONDS DE PARC ET TERRAIN DE JEUX »

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie les deux (2) factures (593 et 599) de Transports M. Charrette inc. totalisant un montant de 3,568.82\$ taxes incluses par le biais du « Fonds de parc et terrain de jeux ». Ces achats ont servi à acheter du fibre à parc en vrac pour le parc Henri-Mondor au Domaine Lafortune.

RÉSOLUTION No 398-2015

ALLOUER UN MONTANT DE 2 800\$ POUR LA FERMETURE DU FOSSÉ PRÈS DU PASSAGE PIÉTONNIER

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas va allouer un montant de 2 800\$ pour faire effectuer la fermeture du fossé près du passage piétonnier.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

RÉSOLUTION No 399-2015

ALLOUER UN MONTANT DE 4 500\$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION SUR LE TERRAIN DE BALLE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un montant de 4 500\$ pour effectuer à l'automne 2015 des travaux d'amélioration sur le terrain de balle.

RÉSOLUTION No 400-2015

SOUSSION DE ENTREPRISES BERTRAND BELLEMARE INC. – RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU NOUVEL ENTREPÔT

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Entreprises Bertrand Bellemare inc. au montant de 7,650.00\$ plus taxes afin de faire le raccordement électrique du nouvel entrepôt (travaux électriques extérieurs).

RÉSOLUTION No 401-2015

DEMANDE DU CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE LA MAURICIE – LOCAL AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas loue un local au Centre communautaire au Conseil du loisir scientifique de la Mauricie au coût de 80\$ par journée. Si l'organisme désire louer un local à la salle Saint-Joseph, il devra défrayer les coûts de location des salles déjà établis.

RÉSOLUTION No 402-2015

CRSBP – RÉINSCRIPTION ANNUELLE DES MEMBRES

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas nomme Mme Marie Ouellette, conseillère municipale, à titre de représentante et Mme Gisèle Bonin à titre de coordonnatrice de la bibliothèque.

RÉSOLUTION No 403-2015

DON À LA FABRIQUE SAINTE-FAMILLE POUR LES INDIGENTS DE SAINT-THOMAS

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas bonifie de 1 500\$ la résolution no 372-2015 pour les indigents de Saint-Thomas. Donc, la Municipalité de Saint-Thomas versera à la Fabrique Sainte-Famille un montant total de 3 000\$ pour les indigents de Saint-Thomas.

RÉSOLUTION No 404-2015

ACHAT DE BALLE DE PAILLES POUR LA BUTTE À GLISSER

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas achète 70 balles de pailles pour la butte à glisser.

RÉSOLUTION No 405-2015

INSCRIPTION DE LA MUNICIPALITÉ AU PROGRAMME FAMILLE AU JEU

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas désire participer au programme « Famille au jeu 2015-2016 » et désigne Mme Karine Marois, directrice des loisirs, à agir à titre de mandataire pour la Municipalité de Saint-Thomas.

RÉSOLUTION No 406-2015

ADOPTER LA TARIFICATION 2016 POUR LE SOCCER

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la tarification 2016 de l'Association de soccer le Laser tel que soumis en date du 27 octobre 2015.

RÉSOLUTION No 407-2015

AUTORISER CERTAINS AMÉNAGEMENTS À LA BIBLIOTHÈQUE JACQUELINE-PLANTE

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un montant de 3 000\$ pour l'aménagement d'un nouveau bureau pour la coordonnatrice à l'intérieur de la bibliothèque municipale et un montant de 2 000\$ pour acheter des livres « jeunesse ».

RÉSOLUTION No 408-2015

RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS À MME NOËLLA GOYET

Attendu que le gala des grands prix régionaux 2015 organisé par la Société nationale des Québécoises et des Québécois de Lanaudière (SNQL) s'est tenu le 23 octobre dernier;

Attendu que ce gala avait pour but d'honorer neuf (9) lauréats marquant notre région par leur excellence;

Attendu que dans la catégorie d'initiative communautaire Henri-Pichette, la palme est revenue à la Maison Mémoire du cœur dédiée aux personnes atteintes d'Alzheimer représentée par Mme Noëlla Goyet, représentante passionnée de l'institution;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas veut féliciter Mme Noëlla Goyet pour l'obtention de cet honneur. Votre implication reflète votre volonté de vous impliquer dans votre milieu pour améliorer la vie des citoyens. Votre dévouement est une source d'inspiration pour toute une communauté.

RÉSOLUTION No 409-2015

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas rembourse les personnes suivantes :

- Mme Élisabeth Coutu	27.30\$
-M. David Fortier	150.00\$
-M. Stéphane Gingras	150.00\$
-Mme Josée Melançon	43.20\$
-Mme Micheline Tessier	120.00\$
Total	490.50\$

RÉSOLUTION No 410-2015

PAIEMENT DE LA SANCTION ADMINISTRATIVE PÉCUNIAIRE NO 401272356

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la sanction (no 401272356) administrative pécuniaire de 5 000\$. Ce montant sera payé par le surplus libre.

RÉSOLUTION No 411-2015

CANALISATION DE FOSSÉ – 1251, RANG GRANDE-CHALOUPE

Considérant que Mme Carole Garceau et M. Allen Blais désirent canaliser le fossé situé devant sa résidence portant le numéro de porte 1251, rang Grande-Chaloupe;

Considérant que les travaux projetés ont fait l'objet d'un plan de M. Ghislain Lambert ing.;

Considérant l'article 2.9 de la « Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables » du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques;

Considérant le règlement municipal 2-2007;

En conséquence, il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas approuve les travaux projetés à la condition que M. Pierre Désy, directeur des travaux publics, donne son autorisation lors de son retour de vacances soit le 9 novembre 2015 et qu'une attestation lui soit remise à la fin des travaux par M. Ghislain Lambert ing.

RÉSOLUTION No 412-2015

DEMANDE DE LES ENTREPRISES RENÉ VINCENT INC. – TERRAINS MARIE-MAI-GARCEAU ET WILFRID-LAFOND

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la demande, en date du 2 novembre 2015, des Entreprises René Vincent inc. de reporter les travaux

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

prévus cet automne sur les terrains de la rue Marie-Mai-Garceau et Wilfrid-Lafond au printemps 2016 et ce, en garantissant les prix soumis dans la soumission jusqu'au 31 juillet 2016.

CORRESPONDANCES

RÉSOLUTION No 413-2015

DEMANDE DE M. RÉJEAN MARTEL

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas vende la sculpture de tabac au coin de la rue Joly et de la route 158 à M. Réjean Martel pour un prix de 30\$. M. Martel devra venir chercher la sculpture et il devra remettre le terrain dans un état acceptable pour la Municipalité. M. Martel doit acheter la sculpture dans l'état où elle se trouve (vendu tel que vu).

RÉSOLUTION No 414-2015

INVITATION – CONFÉRENCE DE PRESSE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, à assister à la conférence de presse MADD (Les mères contre l'alcool au volant). La conférence a lieu à Lanoraie. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

PÉRIODE DE QUESTIONS (De 20h05 à 20h20)

RÉSOLUTION No 415-2015

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h21.

Marc Corriveau
Maire

Danielle Lambert Adm.A. gma
Directrice générale et sec.-très.